

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

EQUILIBRE ENTRE POUVOIRS CONSTITUTIONNELS - (N° 3486)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par
Mme Karamanli

ARTICLE 2

Compléter cet article par les mots :

« , en vertu d'une délégation expresse et pour un ordre du jour déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.